



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Pradines le 06 octobre 2006,

Objet : Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme je vous l'ai annoncé dans mon dernier courrier, nous avons reconduit une grille de dons tenant compte des critères financiers et géographiques des familles. Malgré la légère diminution du nombre des familles d'adhérents et donc de donateurs, nous avons décidé de maintenir le niveau des dons au même niveau que celui du premier permis.

Si les familles jouent le jeu, il n'y aura aucun problème pour que nous arrivions à lever la somme nécessaire. Seule contrainte, il est impératif que les dons sont faits très rapidement. En effet, contrairement au premier permis où trois personnes avaient pris en charge l'avance à l'avocat, cette fois-ci, aucune avance, et Maître Thibaud a vivement insisté pour que le règlement de l'acompte intervienne avant un mois maximum après le dépôt du recours.

Il vous est donc demandé de faire vos dons avant le 15 octobre, en faisant un chèque libellé à Association Pissobi-Lacassagne. Ce chèque pourra être déposé chez :

*Nathalie Marcoux,
Gérard Fabre,
Alain Aupeix*

Je vous rappelle aussi que les dons sont déductibles dans la limite de 60% pour les impôts.

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président :
Alain AUPEIX